

Département de  
SEINE ET MARNE

Arrondissement  
de FONTAINEBLEAU

Mairie  
d'HERICY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### RECTIFICATIF

Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

**à la Mairie  
le JEUDI 24 AVRIL 2014  
à 20 H 00**

---

### ORDRE DU JOUR

---

- 1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Avril 2014.
- 2°) Désignation des membres des commissions.
- 3°) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.
- 4°) Désignation des délégués du Ru de Javot.
- 5°) Désignation des délégués du C.N.A.S.
- 6°) Désignation des membres du C.C.A.S.
- 7°) Questions diverses.

Héricy, le 22 Avril 2014  
Le Maire,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT